Note explicative sur l'utilisation du cadre logique de la deuxième phase du CIR

Objet de la note explicative[1]

Cette note aidera les partenaires du CIR à tirer le meilleur parti du cadre logique actualisé de la deuxième phase pour la conception et la gestion des projets des catégories 1 et 2 en:

- aidant les partenaires à définir des cadres logiques clairement axés sur les résultats;
- faisant en sorte que les équipes de projets aient toutes les informations nécessaires pour pouvoir suivre les progrès et mesurer les résultats tout au long du cycle du projet dans chaque pays du CIR;
- veillant à ce que le Secrétariat exécutif du CIR (SE) et le partenariat du CIR aient les informations nécessaires pour pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause concernant les chances d'aboutissement du projet, rendre compte au Conseil et aux parties prenantes du CIR des résultats obtenus et modifier les hypothèses de départ si nécessaire.

Une note explicative est fournie pour les indicateurs à chaque niveau de la chaîne de résultats pour ne pas avoir à préciser par ailleurs l'échelle de mesure utilisée. L'objectif est de faire en sorte que chaque projet puisse être lié au cadre logique global et que les produits et les résultats en découlent logiquement. De nouveaux projets seront ainsi définis et mis en œuvre de façon efficace qui tienne compte des objectifs établis dans le Recueil de documents sur le CIR actualisé.

Les indicateurs doivent être suivis pendant toute la phase du programme et le cadre offrira au Secrétariat exécutif la flexibilité pour mettre à jour les indicateurs en cas de nécessité, sous réserve de l'accord du Conseil.

Principaux changements apportés au cadre logique de 2015:

1. L'objectif a été exclu et par impact on entend le résultat de premier rang attendu grâce au CIR.
2. Le nombre de résultats est passé de quatre à deux.
3. Les produits et les indicateurs y relatifs ont été délimités et affinés pour refléter les activités soutenues par le CIR. Le libellé à chaque niveau de la chaîne de résultats, y compris les indicateurs correspondants, ont été recentrés et reformulés pour clarifier davantage ce qui est mesuré.

[1] Cette note est susceptible d'être révisée et les explications seront affinées et mises à jour en fonction des observations faites en retour par le partenariat du CIR pour clarifier si besoin est certains passages.

Impact	**Indicateurs de contexte**	Note explicative
Les pays du CIR sont intégrés dans le commerce mondial d'une façon qui contribue à réduire la pauvreté et à assurer un développement durable.	I 1 Part des PMA dans les exportations mondiales de produits non pétroliers	Total des exportations de marchandises et de services commerciaux (exportations de pétrole exclues) des pays moins avancés (PMA) dans le total des exportations mondiales. Cela permet de mesurer la variation annuelle en pourcentage de la part totale des exportations des PMA dans le commerce mondial. Pour les PMA producteurs de pétrole, cet indicateur couvrira également séparément les exportations de pétrole pour donner un aperçu de la part du pétrole par rapport aux produits non pétroliers dans le total de leurs exportations.
	I 2 Valeur du commerce des PMA (intrarégional et mondial) dans le commerce des produits non pétroliers	Valeur totale des biens (commerce des marchandises en particulier) et services produits par les PMA. Cela donnera une indication de la balance commerciale des PMA en ce qui concerne les marchandises et les services.
	I3 Flux d'APC à destination des PMA	Cet indicateur donne un aperçu des flux d'aide pour le commerce destinés à chaque PMA dans le cadre de l'aide publique au développement (APD) globale pour renforcer les capacités commerciales et construire les infrastructures nécessaires à la pleine participation au commerce mondial.
	I4 Investissement étranger direct (IED) dans les PMA	Donnera une indication des domaines/niches où l'IED est concentré, par exemple, IED concentré dans la production primaire axée sur l'exportation ou autre. L'IED a joué un rôle important pour les PMA au cours des dix dernières années étant donné qu'il a contribué de manière importante à la formation de capital de ce groupe de pays, en promouvant la croissance au profit des populations pauvres et le développement durable et en réduisant les disparités sociales et les disparités de revenus.
Résultat 1	**Indicateurs**	
Les pays du CIR disposent d'un programme en matière de commerce favorable à la croissance durable au profit des populations pauvres.[2]	R1. 1 Nombre de pays du CIR qui ont intégré le commerce dans leur plan national de développement	Un plan national de développement avec une partie bien distincte relative au commerce. Le commerce pourrait par exemple faire l'objet d'un chapitre distinct ou être abordé dans des chapitres du plan national de développement. Les chapitres traitent expressément des options en

[2] La croissance au profit des populations pauvres fait référence à la croissance économique résultant du commerce des marchandises et des services qui soutiennent les moyens de subsistance des pauvres. Il s'agit notamment de secteurs commerciaux tels que l'agriculture (cultures et produits apparentés, bétail et produits apparentés), le tourisme, les textiles et les vêtements. Chaque pays définira les secteurs concernés.

		matière de politique commerciale (expliquant en quoi elles diffèrent selon le secteur de production, leur impact différent sur les groupes vulnérables, les liens explicites entre commerce et égalité des sexes) et examinent comment promouvoir le commerce en tant que moyen de réduction de la pauvreté. La qualité du texte explicatif sera évaluée par l'UNMO/la PEMO à l'aide de l'échelle de cinq points (niveau cible fixé dans le cadre logique) et vérifiée par le SE. Une autre solution consiste à engager un expert.
Résultat 1	**Indicateurs**	
	R1.2 Nombre de pays du CIR qui disposent de mécanismes effectifs de coordination du commerce	Les mécanismes de coordination du commerce incluent des mécanismes interministériels formels qui sont axés sur le commerce. Par exemple, cela inclurait les comités directeurs nationaux (CDN) sur le commerce, et les groupes de travail du secteur commercial. L'évaluation des mécanismes effectifs de coordination portera en particulier sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et sera conduite au niveau ministériel avec une participation de haut niveau dans les divers organismes gouvernementaux concernés. À mesurer sur une échelle de cinq points (niveau cible fixé dans le cadre logique).
	R1.3 Nombre de stratégies sectorielles intégrant le commerce par pays	Les stratégies sectorielles concerneront des secteurs de production liés au commerce, comme l'agriculture, le tourisme, l'industrie et les sous-secteurs, tels que le bétail, les infrastructures de transport, les TIC et le développement du secteur privé. Elles incluront les stratégies nationales d'exportation; les stratégies commerciales transfrontières; les stratégies de facilitation des échanges; les stratégies de développement rural/agricole; les stratégies pour le secteur du tourisme, etc. Les stratégies commerciales prévoiront également des programmes sectoriels. On entendra par "intégration" une référence spécifique au commerce et/ou à l'alignement sur les politiques, stratégies ou programmes en matière de commerce ou des références à ces derniers. Il s'agira de voir aussi le degré de priorité accordé au commerce dans les stratégies sectorielles.

Produit 1	**Indicateurs**	
P1 **Amélioration des contributions à l'élaboration des politiques fondées sur des faits à l'appui du commerce au profit des populations pauvres**	P1.1 Nombre de politiques commerciales de qualité actualisées avec l'aide du CIR	Toutes les politiques commerciales mises au point ou actualisées dans les PMA seront recensées. Seront également compris les cadres des politiques commerciales. La qualité sera mesurée sur une échelle de notation de cinq points (niveau cible fixé dans le cadre logique).
	P1.2 Nombre d'actions visant à améliorer la législation et la participation à divers processus et réunions (y compris accession à l'OMC, intégration régionale, etc.)	Il s'agit notamment de réunions, de séminaires et d'ateliers liés au commerce, y compris les processus d'accession à l'OMC. Parmi les actions, on peut citer l'élaboration de législations, la validation des parties prenantes, l'approbation par le gouvernement. Cette liste est non exhaustive. Le nombre d'actions sera mesuré sur une échelle de cinq points (niveau cible fixé dans le cadre logique).
	P1.3 Nombre d'études diagnostiques de qualité effectuées/mises à jour avec l'aide du CIR	Les études diagnostiques désignent principalement les études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) et leurs mises à jour ainsi que d'autres études plus ciblées (comme les études sectorielles) financées dans le cadre du CIR. L'indicateur inclura une ventilation par EDIC et autres études.
Produit 2	**Indicateurs**	
P2 Renforcement de la coordination institutionnelle du commerce et du développement	P2.1 Nombre de pays du CIR qui ont intégré une UNMO dans leur système gouvernemental	Conformément aux objectifs de durabilité du CIR, des responsabilités claires correspondant aux fonctions des UNMO (ou entités similaires soutenues par le CIR) sont attribuées aux ministères concernés. Les fonctions consistent notamment à collaborer étroitement avec les ministères des finances, du développement et du plan et d'autres ministères et institutions opérant dans le domaine du commerce, comme la chambre de commerce, avec le secteur privé et avec la société civile pour assurer la coordination concernant le programme national en matière de commerce et pour promouvoir l'intégration des priorités commerciales dans les plans nationaux de développement et les stratégies de mise en œuvre des ministères de tutelle. De plus, une équipe principale responsable de la coordination de l'Aide pour le commerce devrait être désignée et dotée de moyens opérationnels (rattachée au service public avec un mandat clair) et être soutenue financièrement par l'État.

	P2.2 Nombre de pays du CIR qui disposent d'un mécanisme de coordination public-privé efficace et de qualité	Les activités soutiendront un dialogue de haut niveau sur le développement du commerce qui encourage les initiatives commerciales du secteur privé. Les mécanismes prévoient une consultation sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques; ils sont présidés par de hauts responsables gouvernementaux; la mise en œuvre des décisions fait l'objet d'un suivi, etc.; les mécanismes sont composés de diverses parties prenantes, y compris des femmes. À mesurer sur une échelle de cinq points (niveau cible fixé dans le cadre logique).
	P2.3 Nombre de pays du CIR dans lesquels un dialogue de qualité (c'est-à-dire un dialogue classé entre les niveaux 1 à 3 sur l'échelle de cinq points) est engagé entre le gouvernement et les donateurs sur des questions liées au commerce	Lorsqu'il existe, le dialogue devrait comporter deux réunions formelles ou plus par an entre les partenaires de développement et le gouvernement, avec la participation de hauts responsables gouvernementaux (niveau ministériel) et où le commerce serait inscrit à l'ordre du jour. Ces réunions devraient permettre d'aborder des questions relatives aux politiques commerciales et au renforcement de la coordination des interventions des donateurs. La qualité sera mesurée sur une échelle de cinq points (niveau cible fixé dans le cadre logique).

Produit 3	**Indicateurs**	
P3 **Renforcement des ressources humaines pour le commerce et le développement**	P3.1 Nombre de fonctionnaires (ventilé par sexe et par âge) formés dans des domaines liés au commerce	Les chiffres devraient être ventilés par sexe et par catégorie de fonctions clés (techniques, administratives et niveau de compétences). Les besoins en formation devraient être fondés sur un plan de renforcement des capacités.
	P3.2 Nombre de représentants du secteur privé (ventilé par sexe et par âge) qui ont été formés dans des domaines liés au commerce pour participer au programme national en matière de commerce	On entend par "secteur privé" les entreprises et les industries, y compris les MPME et les entreprises du secteur informel, les ONG, la société civile ou d'autres parties prenantes au processus du CIR qui ne font pas partie du système gouvernemental du pays. La formation devrait être fondée sur une évaluation des besoins en formation et un plan de renforcement des capacités. Les chiffres devraient être ventilés par sexe et par âge.
	P3.3 Nombre de pays qui disposent d'outils de communication de renseignements de qualité pour les diverses parties prenantes	Utilisation de différents outils, tels que les sites Web, les médias sociaux, les newsletters, les publications, les multimédias, l'échange de renseignements, les réunions, les foires commerciales, les manuels, etc. Cela sera indiqué sur une échelle de notation fondée sur le nombre et la qualité des produits de communication mis au point. L'évaluation de la qualité portera notamment sur la transparence, l'accessibilité et l'actualisation du contenu lié au commerce. Une attention particulière sera accordée à l'exactitude, la lisibilité, la conception et le degré de précision (y compris mention de l'auteur, de la source, de la date d'actualisation, de la propriété et du parrainage).
Résultat 2	**Indicateurs**	
Les pays du CIR renforcent leur présence sur les marchés internationaux.	R2.1 Volume de la production générée grâce aux interventions du CIR	Les chiffres relatifs aux volumes de la production par secteur, en particulier l'agriculture, seront regroupés au niveau national. Le volume sera mesuré suivant le système international d'unités. Les secteurs concernés seront notamment l'agriculture et ses sous-secteurs, le tourisme, et l'industrie comme le secteur des textiles et des vêtements, etc.
	R2.2 Nombre de nouveaux marchés internationaux pénétrés avec l'aide du CIR	L'accès aux marchés serait mesuré par le nombre de nouveaux acheteurs internationaux/nouvelles transactions commerciales internationales et par le nombre de contrats d'exportation signés dans le cadre de projets du CIR qui déboucheraient sur des exportations.

Produit 1	**Indicateurs**	
P1 Soutien accordé aux bénéficiaires du CIR (agriculteurs, MPME, parties prenantes, etc.), en particulier aux femmes et aux jeunes, pour leur permettre de participer aux initiatives du CIR en matière de renforcement des capacités	P1.1 Nombre total de personnes (ventilé par sexe et par âge) recevant une formation de qualité en vue de mieux participer à l'économie	Cela inclura le nombre de personnes formées par l'intermédiaire de projets financés par le CIR qui ne sont pas visés au titre du résultat 1 (soutien au niveau des politiques et au niveau institutionnel), ventilé par sexe et par âge.
	P1.2 Nombre d'activités de sensibilisation organisées sur le thème des femmes et de l'environnement dans le contexte du commerce	Activités de sensibilisation parmi lesquelles des ateliers, des séminaires, des programmes radios, des jeux de rôles au niveau des collectivités. La question de l'environnement englobera l'adaptation aux changements climatiques. Les activités devraient être organisées de façon à ce que les bénéficiaires des projets réfléchissent eux-mêmes aux moyens de s'attaquer sérieusement aux problèmes environnementaux. Les activités concernant les femmes seront axées sur la croissance inclusive dans les projets soutenus par le CIR.
	P1.3 Pourcentage de femmes parmi les bénéficiaires directs des projets	L'objectif est d'intégrer les femmes dans les projets qui sont soutenus par le CIR.
Produit 2	**Indicateurs**	
P2 Soutien accordé aux pays du CIR pour leur permettre de développer leurs capacités de production et d'accéder aux marchés internationaux	P2.1 Nombre de producteurs/associations formés aux pratiques relatives aux chaînes de valeur	Les pratiques en ce qui concerne les chaînes de valeur pourraient concerner, entre autres domaines, l'emballage, le stockage frigorifique, la logistique, etc. Cela pourrait conduire à la certification par des organes/systèmes nationaux, régionaux et internationaux de normalisation, comme l'ISO, les bureaux nationaux des normes, l'HACCP, les bonnes pratiques de fabrication ou autres normes industrielles. Les pratiques de durabilité, comme les normes écologiques, les normes de commerce équitable ou les autres normes environnementales, peuvent également être incluses.
	P2.2 Nombre de nouvelles technologies adoptées dans le cadre de projets soutenus par le CIR	La technologie introduite devrait être nouvelle pour le secteur ou considérée comme nouvelle par une institution reconnue nationalement ou un ministère. Les taux d'adoption de cette technologie seront indiqués à mesure que cette technologie se généralisera.
	P2.3 Nombre de MPME qui bénéficient d'un soutien	Le sigle "MPME" désigne les micro, petites et moyennes entreprises. Au niveau des PMA, sont également incluses dans cette catégorie les

	dans le cadre d'un projet du CIR	associations d'agriculteurs, qui, en général, ont des moyens financiers limités et sont moins organisées. Les MPME pourraient être associées à des projets de la catégorie 2 du CIR ou bénéficier d'un soutien technique ou financier.
Produit 3	**Indicateurs**	
P3 Soutien aux pays du CIR visant à mobiliser (directement ou indirectement) des financements supplémentaires	P3.1 Nombre de mesures prises par tous les partenaires du CIR pour contribuer à mobiliser des financements et de l'expertise	Ces mesures peuvent être des activités d'appui à la préparation de projets servant à mobiliser des financements de donateurs bilatéraux/multilatéraux, comme l'organisation d'une conférence d'annonce de contributions
	P3.2 Nombre de projets financés par les donateurs liés à la matrice des actions de l'EDIC	Projets dans les secteurs de production financés principalement par des donateurs bilatéraux sans aide financière du CIR. Les projets devraient provenir de la matrice actualisée des actions de l'EDIC des projets prioritaires. Les projets qui seront recensés sont ceux qui s'ajoutent aux projets CIR de la catégorie 2.
	P3.3 Nombre de projets soutenus par le CIR et cofinancés en grande partie	On entend par projets "cofinancés en grande partie" les projets dont plus de 20% du coût total sont pris en charge par une autre partie, comme le gouvernement national, un donateur, une organisation du secteur privé ou un autre partenaire. Les données seront ventilées par partenaire pour refléter précisément l'origine des financements.